République Française
MAIRIE de PALLUAU (Vendée)
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE – CIRCULATION

2025AC30

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Palluau,

VU la Loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code de la route, et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU les dispositions de l'article L3131-2-2 du Code général des collectivités territoriales complété par les dispositions de l'article 140 de la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

CONSIDERANT qu'en raison d'une sépulture, il y a lieu d'interdire la circulation Place Saint Gilles,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Du 12 août 2025, 09h00, au 13 août 2025, 16h00, la circulation et le stationnement de tous les véhicules circulant Place Saint Gilles sera interdite. Seul le véhicule des Pompes Funèbres sera autorisé à stationner.

ARTICLE 2 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :
- Affichage aux extrémités de la section réglementée
- Apposition de panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera transmis :
- Au commandant de la brigade de gendarmerie de Palluau
- Au commandant de la brigade de gendarmerie de Challans,
- Au maire de la commune de Palluau
- A la Préfecture

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant une durée minimum de deux mois.

A PALLUAU, le 12 août 2025
Marcelle BARRETEAU – Maire de Palluau

MAIRIE DE PALLUAU (Vendée)